Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 015-200066637-20260930-2026_CC_139-DE

Hautes Terres communauté
Terres de Volcan

Hautes Terres Communauté
Le 30 septembre 2026
DELIBERATION N°2026-CC-139
7.3 - Emprunts

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le trente septembre deux mille vingt six à 19 heures 00, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Allanche, sous la présidence de Monsieur Didier ACHALME, Président de Hautes Terres Communauté.

Étaient présents :
Didier ACHALME, Josiane ANDRÉ, Djuwan ARMANDET, Bernard BEC, Christian BOUVET, Aurélie BRESSON, Gilles CHABRIER, Claude CHANUT, Jonathan CHASTAING, Magali CRAUSER, Franck DEHEDIN, Isabelle DELOS, Denis DELPIROU, Franck DE MAGALHAES, Martin DUPLAY, Fabienne FARRADECHE, Patrice FORGES, Xavier FOURNAL, Céline GELY, Valérie GINHAC, Danielle GOMONT, Alain GRIFFE, Philippe HURAND, Patrick JEUDY, Éric JOB, Pierre JUILLARD, Jean-François LANDES, Philippe LEBERICHEL, Pascal LOUBEYRE, Thierry MAIGNE, Danièle MAJOREL, Thierry MARSILHAC, Thierry MATHIEU, Alice MEYNIEL, Véronique MIVIERE, Jean-Marc MIZOULE, Emmanuel ORCEYRE, Jean-Pierre PENOT, Gérard POUDEROUX, Christophe PRADAL, Bernard RAYNAUD, Pierrick ROCHE, Jean RONGIER, Nadia TERREN, Fabien VIDAL

Étaient absents excusés :
Gilles AMAT, Claire ANDRIEUX-JANNETTA, Vivien BATIFOULIER, Daniel BERTHEOL, Lucette CHAUVEL, Gisèle CUSSAC, David GENEIX, Robert JOUVE, Luc LESCURE, Vincent LIANDIER, Patrick OUDIN, Michel PORTENEUVE, Caroline SIBSON, Philippe VIALLE, Roland VIDAL

Pouvoirs :
Patrick OUDIN pouvoir à Aurélie BRESSON, Michel PORTENEUVE pouvoir à Nadia TERREN, Caroline SIBSON pouvoir à Alain GRIFFE, Philippe VIALLE pouvoir à Thierry MAIGNE, Roland VIDAL pouvoir à Gilles CHABRIER

Date et affichage de la convocation : 23 septembre 2026
Secrétaire de séance : Alice MEYNIEL
Membres en exercice : 60
Présents : 45 – Pouvoirs : 5 – Votants : 50

Pour : 50
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 0

Objet : Remboursement anticipé de deux emprunts auprès de la Caisse des dépôts et consignations conclus pour le compte de la commune de Dienne dans le cadre d'une délégation de maitrise d'ouvrage

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du 31 juillet 2000 du Conseil communautaire de la communauté de communes du Pays de Murat approuvant le projet de réhabilitation de logements sur la commune de Dienne dans le cadre d'une opération de délégation de maitrise d'ouvrage ;

Vu la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée du 25 octobre 2001 entre la commune de Dienne et la communauté de communes du Pays de Murat dans le cadre du projet de réhabilitation de logements sur la commune de Dienne ;

Considérant les 2 emprunts contractés par la communauté de communes du Pays de Murat dans le cadre du projet de réhabilitation de logements sur la commune de Dienne présentent les caractéristiques suivantes :

Emprunt n°	Objet	Montant emprunté	Caractéristique	Date 1ère échéance	Durée	Capital restant dû au 30/09/2026
1003516	Réhabilitation logements Dienne	112 075.79 €	Taux révisable	01/02/2003	35 ans	46 139.87 €
1003517	Réhabilitation de 3 logements à Dienne	16 084.59 €	Taux révisable	01/02/2003	50 ans	10 740.43 €

Considérant la demande de la commune de Dienne du 27 juillet 2026 sollicitant le remboursement des 2 emprunts de manière anticipé ;

Considérant les offres de la Caisse des Dépôts et Consignations ;

Le Conseil communautaire,
Ouï l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 015-200066637-20260930-2026_CC_139-DE

- **D'APPROUVER** le remboursement anticipé de 2 deux emprunts souscrits par la communauté de communes du Pays de Murat dans le cadre du projet de réhabilitation de logements sur la commune de Dienne via une délégation de maîtrise d'ouvrage déléguée :

Emprunt n°	Objet	Montant emprunté	Durée	Capital restant dû au 30/09/2026	Indemnités forfaitaires	Intérêts courus
1003516	Réhabilitation logements Dienne	112 075.79 €	35 ans	46 139.87 €	504.78 €	756.40 €
1003517	Réhabilitation de 3 logements à Dienne	16 084.59 €	50 ans	10 740.43 €	117.50 €	176.07 €

- **DE METTRE FIN** à la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée conclue entre la commune de Dienne et la communauté de communes du Pays de Murat dans la cadre du projet de réhabilitation de logements sur la commune de Dienne ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout acte et document nécessaires à la réalisation de ces remboursements anticipés ;
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget principal 2026 :
 1. Remboursement du capital restant dû : dépense chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilés, article 1641 – Emprunts en euros ;
 2. Intérêts courus : dépense chapitre 66 – Intérêts des emprunts, article 66111 – Intérêts réglés à l'échéance ;
 3. Indemnités forfaitaires : dépense chapitre 66 – Intérêts des emprunts, article 6688 – Indemnité pour remboursement anticipé d'emprunt ;
 4. Remboursement du capital par la commune de Dienne : recette chapitre 27 – Autres immobilisations financières, article 276341 – Créances sur communes membres du GPF ;
 5. Remboursement des intérêts courus : recette chapitre 76 – Produits financiers, article 76231 – Remboursement intérêts d'emprunts transférés par communes membres du GPF ;
 6. Remboursement des indemnités forfaitaires : recette chapitre 76 – Produits financiers, article 7688 – Autres produits financiers.
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet du Cantal pour le contrôle de sa légalité et à Monsieur le Comptable public du service de gestion comptable de Saint-Flour.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an
Pour copie conforme

Le Président,

Didier ACHALME

Le Secrétaire de séance

Alice MEYNIEL

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.